Décision 18-D-17 du 20 septembre 2018

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux en Corse

Posted on: 20 septembre 2018 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Économie, du redressement productif et du numérique
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction de publication Pratique établie Pratique non établie Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	Sanicorse, SAS groupe Cesarini

Lire

le texte intégral de la décision
643.86 Ko

le communiqué de presse